53e ANNÉE (6e SÉRIE) — N° 26 — 25 JUIN 1936

L'AMI DU CLERGÉ

Parait à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Le Directeur de l'*Ami* est nommé Protonotaire apostolique

*Par un Bref de Sa Sainteté Pie XI en date du 23 mai dernier, le Directeur de l'*Ami du Clergé *vient d'être nommé Protonotaire apostolique* ad instar participantium.

Voici en quels termes la Semaine Religieuse *de Langres du 13 juin, dans sa partie officielle, annonçait cette distinction :*

A l'occasion de l'Exposition Vaticane de la Presse catholique, et sur la demande de Monseigneur l'Evêque, le Souverain Pontife a daigné nommer protonotaire apostolique Monseigneur Rozier, directeur de l'*Ami du Clergé*.

Cette nomination, nouvel honneur pour notre diocèse, sera accueillie avec joie et fierté par tous les lecteurs de cette revue. C'est un précieux hommage, rendu par la plus haute autorité qui soit sur terre, au bien réel et profond que fait l'*Ami du Clergé* dans le monde ecclésiastique, en France et à l'étranger. C'est aussi une juste et très légitime récompense accordée au travail, à la science et au désintéressement de celui qui, digne successeur de Monseigneur Perriot, dirige la revue, avec tant de compétence, et depuis de longues années, dans une inlassable et fraternelle charité.

*C'est en effet le 2 juillet 1896 que l'abbé Rozier commençait à l'*Ami *une tâche interrompue seulement durant la Guerre, et le 25 mai 1910 qu'à la mort de Mgr Perriot il prenait la Direction de l'œuvre commune.*

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Le Rexisme et Léon Degrelle ; ses origines et ses succès. — II. Mouvement antisanctionniste en France. — Arguments des sanctionnistes et de leurs adversaires. — III. Robert Vallery-Radot contre les sanctions — IV. Lord Phillimore et le point de vue de beaucoup d'Anglais en cette matière. — Aperçus curieux de l'esprit anglais. — V. La Société des Nations ; — réforme ou faillite ? — Graves arguments de M. Lémery. — VI. Comment les sanctions ont servi à l'Italie. — VII. Eclaircie au Mexique ; espoirs de restauration religieuse. — VIII. Les sentiments religieux d'André-Marie Ampère. — IX. L'état religieux en Tchécoslovaquie.

I

Les récentes élections belges ont fait éclater comme une bombe, dans le ciel politique, le nom d'un nouveau parti, celui des *Rexistes*. Pour beaucoup, sinon pour la plupart d'entre nous, ce nom a été une révélation. Qu'était-ce que le rexisme ? Pas un Français sur cent n'aurait su le dire. Quelques jours avant les élections belges, pourtant, avait paru, dans les *Etudes* du 20 mai, un intéressant article de Paul Struye, intitulé : *Le mouvement rexiste en Belgique, la campagne d'un jeune parti* [1]. Il ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs de recueillir quelques détails sur le rexisme, ses origines, ses moyens d'action, son programme ses ambitions futures.

Le fondateur du mouvement rexiste est un tout jeune homme : M. Léon Degrelle n'a pas trente ans. « Il est originaire de Bouillon-sur-Semois, où son père a joué un certain rôle dans la politique locale et provinciale. Il commença à Louvain des études juridiques, mais n'obtint pas le diplôme de Docteur en droit. »

Impatient d'entrer en action, il avait abandonné ses études pour se jeter dans la vie publique. Peut-être s'apercevra-t-il un jour qu'il ne faut pas brûler les étapes et qu'un homme qui veut agir puissamment sur ses concitoyens a besoin d'une formation intellectuelle prolongée et solide.

C'était un catholique enthousiaste et fervent. Quand furent connues en Europe les odieuses persécutions du Mexique contre la religion catholique, il fit le voyage d'Amérique pour se documenter sur place et il publia, à son retour, une série d'articles extrêmement violents contre le « tyran » Calles. On lui reprocha même, à ce moment, de s'être exprimé en des termes qui pouvaient passer pour une provocation à l'assassinat. Dès lors, Léon Degrelle se passionna pour l'Action catholique, dont le grand animateur était alors le chanoine Picard. Il fonda une série de journaux hebdomadaires, dont quelques-uns eurent grand succès, tandis que d'autres déclinaient rapidement. Au total, ces entreprises ne réussirent qu'incomplètement, et Léon Degrelle dut obtenir de ses créanciers un concordat et ne put leur offrir qu'un règlement partiel.

Mais le jeune publiciste ressemblait assez à un jeune poulain qui rue souvent dans les brancards.

[1] On ne pouvait pas encore prévoir, à cette date, ce que serait le résultat de cette campagne. On sait que les rexistes ont obtenu plus de 270.000 suffrages : ce qui leur a donné droit à 21 sièges au Parlement et les a mis, comme force numérique, presque au niveau du vieux parti libéral, bien déchu de sa gloire d'antan. C'est un vrai triomphe pour le jeune parti. Il est impossible de prédire les conséquences de cette première victoire.

Il avait des idées très personnelles et entendait les faire partager aux jeunes gens de son âge. Il se sépara de l'Action catholique pour travailler à sa guise. Il apportait dans la lutte une fougue et une crânerie qui n'étaient pas sans mérite. Un ecclésiastique défroqué ayant été invité par les Maisons du Peuple, de nuance socialiste et communiste, à donner une série de conférences antireligieuses, Degrelle se présenta pour offrir la contradiction devant les publics les plus hostiles, et réussit à se faire entendre, s'assurant de la sorte une grande popularité parmi les jeunes.

Ce fut alors qu'il se fit ouvertement l'apôtre du Christ-Roi et créa le journal *Rex*, qui donna son nom au mouvement. Dans sa pensée, le but du journal et du mouvement *Rex* était d'établir le règne du Christ sur la nation entière. Rien de plus généreux ni de plus juste. Pourtant, on pouvait craindre que les nouveaux porteurs de l'Evangile manquassent un peu de cette douceur, de cette profondeur, de cette pureté d'intentions que l'on estime devoir distinguer les amis du Christ Jésus.

Ce que l'on devait appeler un peu plus tard le « rexisme » apparut d'abord comme allié à l'Action catholique, mais ne tarda pas à s'opposer, en bien des points, à l'organisation régulière dirigée par l'épiscopat belge.

Cependant, Léon Degrelle n'était guère connu encore que dans les milieux catholiques. Ce fut seulement à partir de novembre 1935 que sa notoriété s'imposa au pays tout entier. Ce fut à l'occasion d'un Congrès de la Fédération des Cercles catholiques qu'il fit sa première manifestation importante et se fit connaître sous un jour nouveau. Le Congrès se tenait à Courtrai. C'était un de ces Congrès ordinaires, d'allure calme et presque académique. On sait comment les choses se passent le plus souvent dans ces assises. Une centaine de délégués d'âge rassis viennent entendre des rapports consciencieux et paisibles sur les questions du jour. Les discussions, calmes et courtoises, sont vite closes par un ordre du jour conciliant. Le second jour, un banquet groupe les notabilités et fournit l'occasion de prononcer des toasts qui prennent des airs de programmes d'action pour l'année suivante.

Le président de la Fédération était M. Paul Segers, ministre d'Etat, successeur du célèbre leader catholique Charles Woeste.

A Courtrai, les habitudes furent bousculées de la façon la plus imprévue. Léon Degrelle avait envahi la salle avec un fort contingent de ses jeunes partisans. Sa présence seule dégageait déjà de l'électricité. L'atmosphère fut tout de suite un peu orageuse. A peine les orateurs inscrits avaient-ils développé les conclusions de leurs rapports respectifs, Léon Degrelle demanda la parole, et ce fut pour lancer une charge à fond contre le parti catholique et ses dirigeants. Son discours fut d'une rare violence. Ses amis l'acclamaient à outrance ; les congressistes l'écoutaient avec une stupeur résignée. Il se plaignait surtout des scandales financiers, dans lesquels, selon lui, bien des chefs catholiques auraient trempé. Il eut pour plusieurs d'entre eux des mots d'une cinglante vigueur. N'alla-t il pas jusqu'à traiter un sénateur très en vue « d'excrément vivant » ? Il termina sa philippique en sommant les chefs du parti, et notamment M. Segers, de se retirer, en leur signifiant qu'ils n'avaient plus la confiance de la jeunesse du pays. On devine l'agitation qui suivit cette attaque. L'assemblée se sépara dans une grande confusion. Les jeunes rexistes juraient de rendre à leur parti « la propreté morale » qu'il avait, disaient-ils, perdue. Les anciens dirigeants estimaient que le scandale ne pouvait que nuire à la cause catholique dans l'opinion belge.

Le retentissement de cette manifestation fut énorme. Le lendemain, toute la presse parlait de *Rex* et de son chef ; on s'arrachait les journaux rexistes.

Léon Degrelle commença dès lors une campagne d'une virulence inouïe contre ceux qu'il nommait carrément « les pourris ». Il dénonçait les « collusions politico-financières » avec une inlassable constance et un succès croissant. Il reprochait à un certain nombre de hautes personnalités de la politique, et particulièrement du parti catholique, d'avoir trempé dans des scandales financiers. A de courts intervalles, parurent des brochures intitulées régulièrement : *J'accuse Monsieur X...*

Le procédé était toujours le même. La personnalité visée était accusée non seulement de s'être enrichie personnellement, mais d'avoir obtenu, en abusant de son mandat, des avantages, des faveurs, des avances d'argent pour la banque ou la société anonyme qu'elle patronnait et d'avoir contribué ainsi à écumer l'épargne belge et à entraîner à la ruine des milliers d'humbles épargnants.

Cette cuisine du scandale frappait vivement les lecteurs de *Rex ;* le journal atteignait des tirages formidables.

Mais Degrelle ne s'en tenait pas là. Il entreprenait une campagne de conférences retentissantes non seulement dans les régions wallonnes, mais jusqu'au cœur des provinces flamandes. Partout d'immenses auditoires se groupaient pour l'entendre et l'acclamer. Du reste, il révélait des dons de tribun tout à fait remarquables. La Belgique n'avait jamais connu d'orateur politique de cette emprise.

On conçoit la puissance des remous causés dans l'opinion publique. Une sorte d'obsession en venait à oppresser le pays tout entier. Les Belges finissaient par croire qu'ils étaient les victimes d'une camarilla de corrompus, de politiciens « pourris ». La poussée du sentiment populaire était assez violente pour que plusieurs des personnalités dénoncées se crussent obligées de faire savoir qu'elles ne demanderaient pas le renouvellement de leur mandat. Léon Degrelle était en droit de pousser des cris de triomphe. L'Union catholique, organe directeur de tous les groupements du parti catholique, pour couper court à tant de suspicions, prenait de son côté des mesures draco-

niennes et interdisait à tous ses membres au Parlement d'accepter des offices d'administrateurs dans les sociétés financières quelconques, sauf le cas d'intérêts patrimoniaux impérieux.

Tout cela aurait pu désarmer le Rexisme. Mais Léon Degrelle sentait ou croyait sentir le pays derrière lui. Il avait proclamé au début qu'il ne rechercherait jamais un mandat parlementaire ; il changea alors d'avis et résolut de créer un parti politique et de se lancer dans la lutte électorale, dans le but de torpiller les anciens partis et de réformer le régime tout entier.

Il songea d'abord à rentrer dans le parti catholique, en posant ses conditions naturellement. Il y eut des pourparlers au moins officieux, mais ils n'aboutirent pas. L'Union catholique reprochait à Degrelle de s'être mis à la tête d'un mouvement purement destructif. Elle n'admettait point ce parti-pris de démolition qui ne respectait pas le parti catholique lui-même et ne songeait à se rallier à lui que pour le repétrir à sa guise. Elle prononça donc l'exclusive contre lui et interdit à ses membres d'entrer dans le rexisme.

Le problème essentiel était, semble-t-il, de savoir s'il fallait renoncer au parlementarisme pour établir un régime d'autorité, sous le signe du Christ Roi. Fallait-il renier la liberté démocratique pour embrasser le fascisme ? Les catholiques belges ne le pensèrent pas.

Degrelle ne tarda pas du reste, après cet échec, à montrer que ses principes catholiques étaient passablement chancelants. Rompant en effet avec son passé strictement catholique, il déclara s'adresser au peuple belge en son entier, sans distinction d'opinion philosophique ou religieuse. Il créa donc un « Front populaire », mais qui n'avait de commun que le nom avec celui que nous avons en France. Les partis de gauche ne voyaient en lui que le « fascisme en herbe ». Les partisans qu'il ralliait en nombre toujours croissant venaient surtout des hommes de droite, c'est-à-dire des catholiques. C'est ce qui explique pourquoi, aux élections dernières, c'est le parti catholique qui a le plus perdu. On doit considérer, jusqu'à nouvel ordre, les députés et sénateurs rexistes comme des catholiques, ainsi que les « frontistes ».

Pourtant, Léon Degrelle n'a conservé de ses tendances originelles que son mot de ralliement : *Rex*. Ce mot même a été vidé de son contenu. Il n'est plus question du Christ-Roi. Le mouvement se dit *révolutionnaire* et *populaire*. « Son but avoué est de détruire les partis et de balayer l'oligarchie anonyme qui, selon lui, manœuvrerait l'équipe parlementaire. C'est bien à l'assaut de la dictature politico-parlementaire qu'il entend mener ses troupes à la bataille. »

Comme programme constructif, c'est faible. Mais comme plate-forme électorale, l'événement a prouvé que c'était très attractif.

L'explication de ce succès, on la devine aisément. La crise universelle a frappé plus particulièrement les peuples éprouvés par la guerre. Parmi ceux-là la Belgique fut l'un des plus atteints. Les manipulations monétaires, rendues obligatoires par les circonstances, les faillites nombreuses, ont aigri beaucoup de gens. Il y a de ce chef un très grand nombre de mécontents. Il y a des gens qui souffrent et qu'étreint l'inquiétude du lendemain. D'autre part, Degrelle a très souvent touché juste. Il y avait eu, lors de la période de facilité, une certaine griserie dans les milieux politiques. Beaucoup de parlementaires s'étaient laissé entraîner par l'appât du gain et la mégalomanie en matière d'entreprises commerciales, industrielles ou bancaires. Cela n'était pas particulier aux catholiques : on sait que la Banque belge du Travail, créée par les socialistes, avait pris une place de premier ordre parmi les instituts financiers.

La puissante organisation catholique agricole, le *Boerenbond,* ou Ligue des Paysans, avait, elle aussi, créé une banque. Ses chefs se lançaient ainsi, sans grande préparation, dans une entreprise hérissée de difficultés imprévues pour eux. Les deux banques, la socialiste comme la catholique, sombrèrent en engloutissant des millions. Léon Degrelle avait donc matière à accusations. Il pouvait par ailleurs signaler des compromissions incontestables. « L'immense armée des épargnants, des actionnaires, des petits négociants, traditionnellement méfiante et hostile vis-à-vis des grandes institutions financières, devait fatalement se repaître avec joie des scandales que M. Degrelle lui servait à toute occasion. »

Il va sans dire que l'agitateur tirait de quelques faits exacts des conclusions infiniment exagérées. S'il pouvait désigner nommément une demi-douzaine d'individualités coupables, s'il pouvait énumérer triomphalement des fautes, des maladresses, des négligences impardonnables, il avait tort de jeter sur tout le parti catholique le discrédit, au nom du catholicisme lui-même. Il avait tort surtout de donner au pays entier et au monde l'impression que la Belgique était mise en coupe réglée par d'insatiables vampires.

On pense bien que les chefs catholiques ne sont pas restés muets en face des monstrueuses attaques dont ils étaient l'objet. Il y eut des amputations nécessaires (espérons qu'elles seront finalement très utiles). Mais les plus importants des dirigeants du parti catholique ont pu se défendre. Ils ont fait valoir des chiffres décisifs. Sur 153 parlementaires, députés et sénateurs, appartenant au parti, il a été démontré que plus des deux tiers étaient sans aucune attache ni directe ni indirecte avec les banques, ni même avec des sociétés anonymes quelconques. Sur les cinquante autres, presque tous pouvaient justifier de leur présence dans des conseils d'administration, par des raisons patrimoniales graves. Ni les ministres catholiques, ni le président de l'Union catholique, ni les représentants les plus en vue des groupements les plus importants n'ont donné prise aux

moindres critiques. Léon Degrelle a donc sur la conscience des généralisations calomnieuses, des insinuations sans base, des suggestions qui ont pu flatter la foule, mais qui, devant Dieu, ne se justifient pas ! Pour un ancien apôtre du Christ-Roi, ce manque de sérieux dans la critique, de justice dans les jugements, de charité dans le langage, offrent à l'observateur impartial le plus pénible des spectacles. Il est probable qu'il a été grisé par le vin fort des applaudissements.

C'est maintenant que l'on va voir ce qu'il porte au cœur. On lui prête des ambitions inavouées ; on dénonce en lui un émule futur de Hitler et de Mussolini. N'employons pas contre lui ses propres méthodes. Il se défend de viser à la dictature. Attendons-le à ses actes. Pour le moment, nous ne pouvons que regretter l'abus qui est fait dans le nouveau parti du mot fatidique *Rex*. Au lieu de tourner vers le Roi des âmes, qu'il invoquait si hautement à l'origine, les adhésions qu'il recueille, Léon Degrelle les concentre sur sa propre personne et sur son parti. Le mot *Rex* est devenu un simple mot de ralliement et a perdu toute signification religieuse. Il fait crier par les siens : *Rex vaincra !* comme il ferait crier : *Degrelle vaincra !* Il emploie des méthodes de violence verbale inadmissibles. Il aime les déploiements de masses, les acclamations des foules. Il attire tout à sa propre personne. Il se fait centre, comme Hitler. Il a créé une sorte de mythe à l'usage du peuple : à l'entendre, tous les maux de la Belgique viennent des banquiers, comme en Allemagne, selon les nazis, tous les maux venaient des Juifs.

Il y a là quelque chose de grossier, un appel aux sentiments obscurs et confus, un usage de la violence au moins en paroles, que l'on ne peut approuver. Il y eut, au départ, un sursaut de « purification », qui était louable. Léon Degrelle a fait office de chirurgien ; c'était peut-être juste et nécessaire. Mais, l'opération terminée, il fallait fermer la plaie, la bander avec soin, affirmer bien haut que l'on ne voulait pas la mort du patient, mais sa guérison. Il s'est produit, dans l'évolution de cet esprit dépourvu de mesure, de pondération, de netteté, une déviation regrettable. On comprend que le mouvement rexiste fasse contre lui une sorte d'unanimité.

Les socialistes le redoutent, le dénoncent avec rage, le traitent à peu près comme, chez nous, ils traitent les « Croix de Feu ». Le rexisme apparaît comme l'incarnation belge du fascisme.

Les catholiques ne lui sont pas davantage favorables. Ils ont été outrés de l'équivoque qui s'est produite et qui dure encore, dans les origines du rexisme. Parti de l'Action catholique, créé sous le signe du Christ-Roi, il profitait auprès des foules catholiques, d'une sorte de préjugé favorable. Léon Degrelle apparaissait à beaucoup comme le vengeur de l'honneur catholique, comme l'apôtre des temps modernes. A la suite du scandale de Courtrai, l'épiscopat belge a pris position. Il a voulu faire entendre tout de suite que Léon Degrelle entrait dans une voie où les catholiques ne pouvaient le suivre. Dans toute la presse catholique fut publiée, le 20 nov. 1935, une note émanant de l'épiscopat et ainsi conçue :

« Considérant que Rex est devenu un groupement purement politique ;
Considérant que ce groupement poursuit son but par des procédés qui ne peuvent se justifier ;
Considérant enfin qu'il déploie son activité en dehors des cadres du parti catholique et en méconnaissant toute discipline ;
Nous ordonnons ce qui suit :
1° Il est interdit aux prêtres et aux religieux d'assister à des meetings ou à toutes autres assemblées rexistes et de collaborer aux journaux rexistes ;
2° Nous demandons que le journal *Rex* ne soit pas vendu aux portes des églises. Nous prions MM. les Curés et les recteurs d'églises de veiller, autant que possible, à ce que cette mesure soit observée ;
3° Les supérieurs des établissements d'enseignement, de jeunes gens et de jeunes filles, emploieront tous les moyens nécessaires pour que leurs élèves restent étrangers à l'agitation rexiste. »

On remarquera qu'il n'y avait pas là de condamnation doctrinale proprement dite. Mais l'épiscopat montrait nettement sa méfiance à l'égard du mouvement et sa réprobation des méthodes employées par Léon Degrelle. Il attestait de la sorte que le leader du rexisme n'agissait plus au nom du parti catholique, qu'il ne représentait plus l'Action catholique telle qu'elle est prévue et recommandée par le Saint-Siège, en résumé, qu'il était désormais *en marge* de l'Eglise catholique.

De son côté, l'Association catholique de la Jeunesse belge lançait la note suivante : « Nous n'avons pas le droit de priver nos membres de directives précises et, en conséquence, nous répondons à leur demande par cet avis catégorique : Il n'est pas admissible qu'un jeune homme appartienne aux groupes rexistes, s'il veut rester fidèle à son idéal d'action catholique. Notre consigne ne peut être qu'une mise en garde catégorique contre les entraînements rexistes. »

Des militants de l'Action catholique ont créé, pour répondre à *Rex* et dénoncer ses procédés, un journal, *Judex,* qui mène une campagne très énergique. *Rex* est, d'autre part, assailli de démentis, au nom du « droit de réponse », aux attaques de Degrelle.

Tout récemment s'est produit un fait qui a porté à son comble la popularité de l'agitateur. Un procès était engagé contre lui par de hautes personnalités catholiques. M. Segers en personne accusait, devant le tribunal de Bruxelles, Léon Degrelle de diffamation et lui réclamait 300 000 fr. de dommages-intérêts. Contrairement à toute attente, le tribunal, après de retentissantes plaidoiries, a donné raison au chef de *Rex*. M. Segers, ministre d'Etat et l'un des chefs du parti catholique, a été débouté de sa demande. Chose plus regrettable, le jugement, qui du reste a été aus-

sitôt frappé d'appel, condamnait en termes très durs l'attitude du ministre dans les combinaisons financières dénoncées par Degrelle et rendait hommage à la sincérité de ce dernier.

Ce jugement a eu dans tout le pays un retentissement énorme. Il n'est pas douteux qu'il ait singulièrement contribué à renforcer la position électorale du rexisme.

En somme, Léon Degrelle a atteint ses propres objectifs. Ses amis et lui escomptaient 20 à 25 sièges au nouveau Parlement ; il en a obtenu 21, alors que ses adversaires ne croyaient pas qu'il pût dépasser dix sièges. *Rex* avait annoncé qu'un groupement de commerçants, représentant 200.000 personnes, avait adhéré à son mouvement. Il a eu d'autre part pour lui des jeunes en grand nombre. Mais il n'a mordu que sur la clientèle catholique. Les socialistes et les libéraux ont maintenu, à peu de chose près, leurs positions.

Les pertes subies par le parti catholique ne pourront guère être nuisibles aux grands intérêts de la religion en Belgique. Il est peu probable que les socialistes, même renforcés de quelques communistes, puissent entreprendre sur les conditions légales du catholicisme dans le pays, car le rexisme se rallierait aussitôt, sur des positions de ce genre, au catholicisme. Mais il est plus probable que socialistes, libéraux et catholiques demeureront unis pour lutter contre le fascisme rexiste. Degrelle aura servi à réveiller les vieux partis, les aura contraints à s'épurer résolument ; il aura accompli une œuvre d'assainissement. La Belgique ne paraît pas le moins du monde inclinée à une dictature. Il est assez probable que le rexisme, devenu parlementaire à son tour, perdra beaucoup de son mordant. Les catholiques doivent avoir désormais comme objectif de reconquérir leurs effectifs troublés et désemparés par l'offensive rexiste. Il leur faudra une grande discipline, une grande sincérité d'auto-critique, une volonté très affichée de tenir compte de toutes les observations justes. La formation d'un *Front populaire* par *Rex* est susceptible de prévenir celle d'un Front du même nom entre socialistes et communistes, comme en France.

En toute hypothèse, l'aventure rexiste ne signifie nullement que la foi catholique a baissé en Belgique. Elle signifie plutôt qu'elle redoute un affaiblissement des convictions profondes par le jeu même des activités politiques. On reprochait jadis, en Allemagne, au Centre catholique de faire passer l'action politique avant l'action religieuse profonde et d'orienter davantage l'ardeur de ses adhérents vers la conquête du pouvoir que vers la conquête du royaume des cieux. Le mouvement rexiste est, à son principe, une réaction contre l'invasion de la politique dans la vie chrétienne. Comme l'a écrit la *Libre Belgique,* au lendemain des élections consacrant la victoire du mouvement :

« Ce succès constitue une condamnation de toutes les fautes commises pendant la législature écoulée, une réaction contre une pratique condamnable du régime parlementaire, une réaction contre les compromissions et l'égoïsme de nombre de représentants. Parmi ces fautes, il faut ranger l'indulgence extraordinaire montrée envers certains mandataires plongés jusqu'au cou dans la politico-finance Ne faut-il pas compter également cette augmentation cynique du nombre des députés que le pays considéra comme une véritable bravade ? »

II

Si le rexisme occupe présentement beaucoup les curiosités, il semble peu probable qu'il soit appelé à les retenir très longtemps, à moins de circonstances imprévisibles. Il a fait son plein et il a joué son rôle. C'est tout ce que l'on peut en attendre. Il est d'autres problèmes qui paraissent avoir une portée plus étendue et un retentissement plus durable. De ce nombre est la victoire italienne en Ethiopie. Cette victoire est dure à digérer pour certains Anglais et pour certains Français. Elle apparaît à beaucoup comme une défaite humiliante pour la Société des Nations. Le maintien des sanctions par cette dernière semble aux esprits positifs un défi au bon sens. Fidèle à notre principe d'informer exactement nos lecteurs et d'aiguiller, s'il se peut, leur jugement, nous apporterons ici les arguments principaux des *antisanctionnistes.*

Ceux des sanctionnistes sont fort connus ; rappelons-les pour mémoire : l'Ethiopie faisait partie de la Société des Nations, — elle a fait régulièrement appel à ce grand organisme international, — cet appel a été entendu et la Société des Nations a déclaré l'Italie pays agresseur, donc coupable de violation du Covenant, — les sanctions sont venues prouver à l'Italie que cette condamnation n'était pas purement verbale et apporter à l'Ethiopie le réconfort et l'encouragement d'un appui qui ne demeurait pas simplement théorique.

Que répond à tout cela le groupe des anti ?

Dès le mois de novembre dernier, il s'était formé à Paris un *Comité d'Action nationale contre les sanctions et la guerre.* L'initiateur du mouvement était un tout jeune homme, Pierre Lottier, 19 ans. Il obtint le concours de François le Grix, directeur de l'*Ami du Peuple* et de la *Revue hebdomadaire.* Le Comité bientôt constitué fut placé sous la présidence de Robert Vallery-Radot, chargé de la politique étrangère au même journal. De précieuses adhésions vinrent promptement renforcer le groupement. Le 8 mai dernier, à la suite de la prise d'Addis-Abeba, amenant la fin de la guerre, un grand meeting de protestation contre le maintien des sanctions a été tenu à Paris par le Comité en question [1]. On verra tout à l'heure les

[1] Parmi les hautes personnalités qui s'excusèrent de ne pouvoir prendre part à la manifestation, mais qui affirmèrent nettement leur sympathie pour la cause défendue, il faut nommer le maréchal Franchet d'Esperey, les généraux de Castelnau et Niessel, les académiciens Georges Lecomte et Claude Farrère, des hommes notoires tels que Jacques Bardoux, de l'Institut, Henry Bérenger, le comte de Blois, René Dommange, Charles des Isnards, le marquis de Juigné et le marquis de la Ferronays, René Gillouin, Lucien Corpechot, etc.

noms des orateurs participants ; ils sont de tout premier plan. Mais il nous faut citer la lettre de Claude Farrère, le nouvel académicien, car elle résume avec force et clarté la protestation de beaucoup de bons Français contre l'absurdité des sanctions :

« Je tiens à vous dire, écrivait-il, à quel point je suis des vôtres et quelle reconnaissance je garde à lord Phillimore des magnifiques efforts qu'il a tentés pour arracher l'Angleterre à une politique qui menace à la fois la paix européenne et le bon sens. En effet cet anachronisme, l'Ethiopie des négus, où florissait l'esclavage, où le souverain pouvait encager ses adversaires politiques, comme Louis XI La Balue, ne peut figurer dans la Société des Nations du XX^e siècle, sauf pour des gens capables d'une hypocrisie telle qu'elle devient un défi à l'intelligence humaine. Il y avait hier encore, autour d'Addis Abeba, une tache d'abominable barbarie et l'Italie vient d'effacer cette tache. Le monde entier devrait l'en remercier à genoux. Que de dangereux idéologues puissent trouver prétexte dans l'apparente illégalité de la guerre italienne pour s'indigner et se scandaliser, constitue le pire des pharisaïsmes dont l'histoire gardera le souvenir. Je tiens à vous dire tout cela, en vous priant d'user de ma déclaration à votre guise et de la lire, s'il vous plaît, à la tribune... »

Voilà au moins quelqu'un qui ne mâche pas ses mots. Il était difficile de fustiger la Société des Nations et le sanctionnisme en termes plus cinglants et plus durs. Aux arguments du sanctionnisme, cités plus haut, Claude Farrère répond donc : Ce fut par erreur que l'Ethiopie fut admise à la Société des Nations, — elle y avait été admise sous condition et s'était engagée à faire disparaître l'esclavage, — les conditions ne furent pas remplies, — c'était une iniquité de la mettre sur le même pied que l'Italie, — donner à cette dernière figure d'agresseur déloyal, c'était ne pas tenir compte des injures continuelles qu'elle avait eues à subir de la part des Abyssins, — la vraie raison du sanctionnisme n'avait rien à voir avec les scrupules de légalité qui furent mis en avant, mais elle n'était autre que le souci de l'Angleterre de préserver 1° la route des Indes, qui fut toujours sacrée pour elle, et 2° la grande ligne du Cap au Caire, qui depuis Cecil Rhodes est devenue ce qu'on pourrait nommer la ligne de force de ses ambitions coloniales. — C'est évidemment tout cela que Claude Farrère veut faire entendre quand il dénonce, dans le sanctionnisme, le pharisaïsme le plus odieux dont l'histoire ait enregistré le souvenir.

Notez bien que nous ne prenons pas parti ; nous nous bornons à enregistrer. Les sanctions passeront. Elles seront peut-être abolies quand ces lignes paraîtront. Ce que nous en disons ici n'est que pour éclairer les dessous de l'affaire, car les intérêts et les sentiments qui ont commandé les sanctions survivront à ces dernières [1].

La réunion antisanctionniste du 8 mai fut présidée par Henry Bordeaux, qui se chargea de présenter les orateurs. Il le fit en termes délicats et heureux. « Je ne suis pas un homme politique, dit-il. Je ne suis qu'un écrivain qui a beaucoup voyagé et beaucoup observé les hommes. » Il parla ensuite de l'œuvre du jeune Pierre Lottier, rappela que 76 Chambres de commerce avaient adhéré au mouvement, présenta enfin le premier orateur, qui était Robert Vallery-Radot, « excellent poète, excellent romancier, historien de Lamennais, aujourd'hui adonné aux études de politique étrangère et qui a donné son grand élan et sa flamme aux idées de défense nationale. » Il annonça également les trois discours de lord Phillimore, membre de la Haute Chambre anglaise, de Henry Lémery, ancien Garde des Sceaux en France, enfin de M. Musy, ancien président de la Confédération helvétique. De tels noms donnaient à la manifestation une ampleur et une importance qu'il est superflu de souligner.

Au sujet de lord Phillimore, Henry Bordeaux eut cette remarque intéressante : « S'il a admis que l'Italie s'était peut-être engagée un peu trop promptement dans cette guerre africaine [1], du moins a-t-il toujours proclamé qu'une politique très réaliste n'autorisait pas à la punir par le moyen de sanctions qui pouvaient amener un développement d'hostilités, de luttes beaucoup plus graves et les porter sur le continent européen. »

III

Après Henry Bordeaux, on entendit Robert Vallery-Radot, en qualité de président du Comité. Il remercia, lui aussi, lord Phillimore, M. Lémery et M. Musy, de leur coopération oratoire au succès de la soirée, mais tint à présenter le plaidoyer de son œuvre personnelle.

« Lorsqu'il y a six mois, dit-il, nous répétions : « Les sanctions, c'est la guerre, » le bruit que faisait la conjuration antifasciste couvrait la voix du bon sens. Nous étions accusés de prendre le parti de l'agresseur. Nous étions des « fascistes », fauteurs de guerre. Mais aujourd'hui, l'éclatante victoire italienne montre que tout était comme nous l'avions dit... Le Négus, par sa fuite honteuse avec ses ministres, en laissant sa capitale aux mains des fuyards, a désarmé la Société des Nations... C'est même le seul désarmement que la Société des Nations ait réussi à mener à bien... Ainsi, la fiction de la nationalité éthiopienne, admise à Genève sur le pied d'égalité avec des Etats d'antique renom, apparaît dans toute son hypocrite absurdité et fournit une preuve éclatante de la véracité de la thèse italienne. C'est dans les revers qu'un peuple qui a le sens de la patrie se rassemble et resserre son unité. En Abyssinie, au contraire, la déroute du Roi des rois a aussitôt révélé l'absence de liens historiques entre

[1] Tout ce qui précède et ce qui va suivre est tiré de la *Revue hebdomadaire* du 16 mai 1936.

[1] Nous croyons que tous les esprits pondérés ont trouvé aussi que l'Italie s'était donné le grand tort de brusquer les événements et de recourir à la guerre avant d'avoir épuisé les moyens de droit contre l'Ethiopie. Mais il faudrait savoir quels renseignements Mussolini avait sur les intentions de l'Angleterre, — sur son opposition irréductible, — sur son impréparation actuelle à un conflit armé, — et sur les avantages que le temps aurait pu lui apporter pour opposer son *veto* à l'entreprise italienne.

ces différents pays maintenus par la force sous la domination de deux millions de Choas. »

On avouera que cet argument n'est pas sans force. Non seulement le négus a fui, mais aucune voix, hormis la sienne, n'est venue implorer le secours de Genève contre l'envahisseur. Depuis son départ et l'installation de l'autorité italienne, nous n'avons pas entendu les gémissements d'un peuple se plaignant de l'oppression étrangère. Le négus ne représentait donc qu'un clan très restreint, une dynastie sans racines dans la nation. La nation elle-même n'était qu'un assemblage, sans cohésion véritable, de tribus d'origine et de races diverses Nul ne l'a regretté, que l'on sache. Il est rare de voir disparaître un pouvoir qui laisse si peu de souvenirs derrière lui.

Mais voici une autre considération de M. Vallery-Radot. La Société des Nations, sous prétexte de s'opposer à la guerre, l'a prolongée, et sous prétexte de défendre le négus, l'a perdu. Au moyen des sanctions, elle a, d'une part, diminué la distance de potentiel de guerre qui existait entre les deux concurrents et rétabli, autant qu'il était en elle, l'équilibre des forces, et d'autre part elle a donné à entendre au négus qu'il avait avec lui la grande majorité des puissances européennes et donc qu'il n'avait qu'à tenir bon et que bientôt l'Italie serait bridée par les protectrices de son peuple. Sans la Société des Nations et les sanctions, la guerre aurait moins duré, le négus se serait moins entêté, il aurait accepté les conditions qui auraient été dures peut-être, mais qui lui auraient du moins laissé les Etats que l'on pouvait qualifier d'héréditaires dans sa famille. En prenant sa défense, on l'a gonflé d'illusions. Il a repoussé toute transaction, il a joué le tout pour le tout et il a perdu. M^me^ Geneviève Tabouis, qui traite dans *L'Œuvre,* journal très à gauche, des questions de politique étrangère, a reconnu le fait : « Il est triste de remarquer, a-t-elle écrit, que si l'institution de Genève n'avait pas existé, le Roi des rois se serait infiniment mieux tiré de la guerre qui lui a été imposée. » Le négus aurait très vite fait son possible pour arrêter l'Italie par les concessions les plus étendues. Même, si le plan Laval-Hoare avait été mieux compris en France et en Angleterre, il est assez probable que l'Italie se serait inclinée. Nos sanctionnistes ne l'ont pas voulu. Ce sont eux qui ont provoqué le triomphe complet de l'Italie. Leur haine de Mussolini a abouti à la glorification la plus extraordinaire du fascisme.

Le dictateur italien peut dire fièrement à son peuple : « Nous avons eu tout le monde contre nous. Nous avons tenu tête à l'Europe entière. Nous avons trouvé dans notre patriotisme, dans notre vigueur, dans notre esprit de sacrifice, dans notre bon droit, une force qui a renversé tous les obstacles. Et maintenant l'Ethiopie, que nous ne songions pas à occuper tout entière, l'Ethiopie est à nous ! » Par une ironie incroyable des choses, ce sont les puissances européennes qui ont dû prier les armées italiennes de se hâter d'entrer dans la capitale abyssine, pour y mettre fin aux horreurs des pillages et des tueries, plus ou moins organisées par le négus en fuite !

Direz-vous qu'en tout cela, c'est la force qui triomphe du droit, c'est la violence qui l'emporte sur la justice ? Ce serait déplorable. Mais le scandale que vous dénoncez, c'est vous qui le créez de toutes pièces. Vous faites du défaitisme en laissant entendre que l'Europe entière s'est montrée impuissante à faire triompher une cause juste. C'est vous qui encouragez de la sorte les entrepreneurs de démolition de la paix et du droit international.

Pour nous, si nous applaudissons au succès italien, c'est au contraire qu'il est celui du bon sens et de la raison contre l'absurdité et l'hypocrisie.

« Qu'on nous entende bien : si la Société des Nations est la grande vaincue de l'affaire éthiopienne, ce n'est point parce que la force aurait vaincu le droit, comme l'impriment avec une rage concentrée les journaux du Front populaire, mais à cause du faux principe d'égalité qu'elle avait proclamé entre la barbarie et la civilisation, entre les droits de légitime défense d'un Etat organisé et les pilleries d'une agglomération de tribus dépourvues d'unité politique. »

Ainsi parla Robert Vallery-Radot. Et il conclut en dénonçant à la Société des Nations, sous les apparences du pacifisme, une conspiration des idéologies communiste, socialiste et maçonnique, dont l'Angleterre a essayé de se servir, en cette circonstance, pour des intérêts très précis, mais qu'elle repoussera tranquillement du pied, lorsque des intérêts opposés le lui commanderont.

IV

Il va sans dire que l'Angleterre n'était pas désignée de façon aussi précise dans la péroraison de Vallery-Radot. Lord Phillimore devait parler après lui. Mais en dénonçant les idéologies, l'orateur français n'oubliait pas le moins du monde que l'Angleterre est le pays du réalisme C'est ce que lord Phillimore souligna aussitôt.

« Accordez-moi, dit-il, que cette question des *réalités* est à la base de l'édifice entier. On dit que le Français est toujours réaliste ; je n'en suis pas tellement sûr. Mais je ne puis concevoir du moins qu'ici on considère presque comme une insulte d'être appelé réaliste, ainsi qu'on fait dans mon pays. Cette caractéristique nationale ajoute infiniment à la facilité de gouverner ; mais elle ajoute aussi beaucoup aux embûches qui attendent nos hommes d'Etat. *Un ministre britannique doit toujours trouver une juste formule sentimentale pour revêtir l'action qu'il se propose.* »

Je voudrais que tous les Français pussent méditer soigneusement ces paroles pénétrantes. Nous accusons les Anglais d'être le peuple le plus réaliste du monde, de ne voir partout que les affaires. Mais nous ne devons pas oublier qu'il se croit le peuple le plus idéaliste de l'univers. Les deux

choses semblent contradictoires ; les Pharisiens aussi se croyaient les plus dévots et les plus saints de la création.

Le peuple britannique est peut-être le seul qui soit apte à se dérober à lui-même les motifs intéressés de ses actions. Il ne s'ébranle en masse que lorsqu'il est parvenu à se persuader que des raisons morales ou religieuses l'obligent à défendre ses intérêts, et il n'a jamais d'intérêts à défendre qu'il ne puisse revêtir de raisons de ce genre. Il doit tenir cela de sa tradition puritaine. Il a une tournure d'esprit biblique, il lui faut des textes des Ecritures pour se mettre en mouvement ; mais ces textes ne lui font jamais défaut. Lord Phillimore vient de nous livrer le secret le plus profond de son tempérament. Il a fort bien dit la condition que tout ministre anglais doit remplir :

« Aussi longtemps, ajoute-t-il, qu'il pourra ajuster ses actes à cette formule (sentimentale), qu'il aura adoptée ou héritée, celle-ci constituera pour lui une cotte de mailles qui le rendra invulnérable Mais que ces actes se trouvent une fois en contradiction avec cette formule sentimentale, il se trouvera aussitôt revêtu de la tunique de Nessus. Sir Samuel Hoare rejeta, pour un court moment, ce vêtement protecteur et, mis à nu, il ne tarda pas à mourir. Mr Eden, lui, porte encore bravement sa chemise. C'est notre besogne à nous de trouver le vêtement que doit revêtir un ministre britannique des Affaires étrangères, pour marcher confortablement et « conformément ». Notez, je vous prie, ce mot « conformément ». Il signifie : conformément aux idéaux de notre nation. Bien que j'aie souri tout à l'heure aux dépens de nos « complications sentimentales », je suis cependant, moi aussi, un Britannique, et par conséquent un idéaliste. *Je ne pense pas qu'il vaille la peine de combattre pour aucune cause qui ne renferme en elle un idéal.* C'est pourquoi les premières réalités que nous soyons appelés à considérer sont celles qui constituent notre *idéal.* »

Il y a beaucoup de fierté et de conviction dans ces paroles. Mais lord Phillimore ne semble pas s'apercevoir qu'il y a dans son langage une intime contradiction. Quand il dit que les *premières réalités* sont les éléments qui composent l'idéal, il dit une très grande chose et nous ne pouvons que l'applaudir. Mais quand il affirme que le ministre britannique doit, avant tout, chercher *le vêtement* dont il couvrira son action, il dit une vérité que toute l'histoire anglaise, ancienne ou récente, atteste, mais d'où il ressort que l'idéal n'est appelé, dans la politique britannique, qu'à jouer le rôle de *vêtement.* Chez les nègres, le vêtement se confond avec la peau. Mais chez les civilisés, le vêtement est une chose que l'on jette par dessus son corps, une chose qui suit la mode, une chose qui se prête à des ajustements, à des modifications, à des changements variés. Lord Phillimore oserait il dire que la *première réalité* dans l'homme est son habit ? Veut-il renier la sagesse des peuples qui a dit : « L'habit ne fait pas le moine » ?

Passons sur ce point. Lord Phillimore ajoute très gravement : « Notre véritable idéal est certainement contenu dans l'éthique chrétienne, qui porte l'accent sur le sacrifice plus que sur la croix, et sur l'individuel plus que sur le collectif. » Voilà qui ne paraît pas très clair. Cette opposition entre « le sacrifice et la croix » surprend et laisse perplexe. Ce qui est sûr, c'est que l'éthique chrétienne dans laquelle s'incorpore l'idéal britannique comporte, comme tous les textes de la Bible, des interprétations diverses. Il y a dans l'Evangile une courte parabole de la poutre et de la paille, qu'une nation gorgée de colonies et obstinée à empêcher les autres de coloniser pourrait se rappeler de temps à autre !

En fait, ce que lord Phillimore reproche aux dirigeants de son pays de n'avoir pas compris et fait comprendre à l'opinion publique, c'est que le problème européen était plus urgent et plus grave que le problème éthiopien. Et comme il a raison ! Combien les Français ont été désenchantés de comparer l'ardeur antiitalienne de l'Angleterre à son indulgence progermanique, à la suite de la violation du pacte de Locarno !

Ecoutons lord Phillimore :

« La difficulté première, pour défendre la politique des sanctions contre l'Italie, ne réside-t-elle pas dans le fait de l'admission dans la Société des Nations de l'Abyssinie, qui n'y avait aucun titre, en raison de ses traditions et de ses coutumes barbares ?

N'étions-nous pas fondés à penser qu'aussi fautive qu'ait pu être la conduite du gouvernement italien en entreprenant cette guerre en Abyssinie, l'Italie n'en demeure pas moins l'une des principales gardiennes de tout ce que tient pour cher l'Europe occidentale ?

Est-il possible de penser que l'insistance qu'ont mise les Soviets à pousser à l'application des sanctions et à la guerre contre l'agresseur émanait de quelque désir de nous aider, vous et moi, à maintenir l'édifice de nos Sociétés ?... »

Par ce dernier membre de son argumentation, lord Phillimore touche à l'un des problèmes les plus poignants de l'heure. La Société des Nations a introduit la Russie soviétique dans son sein. Mais la Russie soviétique est une énigme. Que désire-t-elle ? Où va-t-elle ? Comment comprend-elle le pacte genevois ? Les mots ont-ils le même sens pour elle et pour nous ? Voilà que des Anglais se le demandent anxieusement. Leur nombre est-il grand ? Nous l'ignorons. Il y a dans le pacte un article 16, que l'on a fait jouer contre l'Italie. Mais cet article 16 jouera-t-il dans toutes les circonstances qui puissent intéresser l'un ou l'autre membre de la Société des Nations ? Il n'a pas joué pour le pacte de Locarno déchiré. Mystère ! Qui est dupe en tout cela ? L'avenir le dira. Pour le moment, il semble bien que ce soit la France.

« *De notre côté de la Manche,* dit lord Phillimore, *nous avons au moins appris qu'il n'est plus possible de croire que tous les pays qui constituent la Société des Nations aient une assez forte communauté de sentiments pour qu'il soit sans danger de maintenir l'article 16 du pacte.* »

L'Angleterre a aussi fait une autre constatation, que nous avons depuis longtemps indiquée ici :

c'est qu'elle avait dangereusement cédé, chez elle, à cette forme de lassitude et de naïveté qui se nomme le désarmement.

« *Nous avons appris aussi*, a dit en propres termes lord Phillimore, *que l'Anglais, désarmé devant un monde armé, manque de la puissance persuasive à laquelle il peut prétendre... Cette leçon vaut bien un fromage sans doute...* »

Le désarmement est le plus beau des rêves, mais il n'est qu'un rêve, hélas ! La Société des Nations en est un autre, et elle a le tort d'être aussi un bluff, c'est-à-dire une apparence sans réalité. On compte sur elle, comme le négus y a compté, et l'on s'aperçoit qu'elle est sans force réelle !

« Nous devons sûrement, a dit encore lord Phillimore, nous éloigner un peu de l'attitude de large solidarité que nous avons adoptée jusqu'ici. Nous ne pouvons pas plus longtemps engager toutes les petites nations à placer en nous une confiance que nous ne pouvons satisfaire. Nous ne pouvons pas demander plus longtemps à notre peuple de porter le poids le plus lourd des obligations que les autres ne veulent pas partager. De plus, nous devons à la simple honnêteté de confesser que dans *l'humeur actuelle* de nos peuples, ni l'un ni l'autre ne voudrait s'engager loin au-delà de ses frontières. *Le seul fait que la France ait contracté tellement d'engagements et avec des pays si éloignés, constitue aux yeux de notre peuple, il faut le dire un obstacle à cette entente plus étroite que nous voudrions voir prévaloir. Pour nous qui aimons la France, la facile reconnaissance d'une frontière commune sur le Rhin représente un gain important et satisfaisant.* Tout ce qui tendrait à surcharger cet accord d'un surcroît d'obligations constituerait à mon avis une faute très grave. Et ce serait, avant tout, une faute, parce que le pays en éprouverait du ressentiment et que s'il avait du ressentiment, il pourrait ne pas savoir où s'arrêter dans ce ressentiment et viendrait même à douter du bien-fondé de cette frontière commune. »

Ce sont là en vérité, pour nous Français, de graves et, j'ose dire, de bienfaisantes paroles. L'avertissement est très net. Puisse notre opinion publique le comprendre ! Nous croyons gagner l'Angleterre en nous montrant très férus de ce qu'on nomme « la sécurité collective » ; en réalité nous allons au-devant des plus graves mécomptes. Comme l'ajoute lord Phillimore, il est clair que le monde n'a pas atteint le stade de l'équilibre définitif. Il est inévitable qu'il y ait des changements dans l'univers terrestre. Les variations de la population conduisent nécessairement à des révisions territoriales. Nous avons encore bien de la chance que le colonialisme demeure une sorte de soupape de sûreté pour les pays surpeuplés. De ce que cette soupape ait été enlevée à l'Allemagne, — par l'Angleterre comme par nous, — il s'ensuivra peut-être à bref délai une catastrophe dont gémiront nos augures, sans vouloir reconnaître leurs responsabilités. En attendant, c'est une contradiction que de maintenir le *statu quo* territorial des Etats membres de la Société des Nations, sans tenir compte des évolutions inévitables.

« Puisque le monde, a déclaré lord Phillimore, n'a pas atteint son stade final, *et qu'il ne l'atteindra jamais*, — notez cette incise, — des changements dans le *statu quo* sont de temps en temps inévitables. La Grande-Bretagne craint d'être mise dans une situation où tout changement dans ce *statu quo* impliquerait pour elle le risque d'être entraînée à la guerre. »

Dans la suite de son discours, lord Phillimore a comparé l'Allemagne de 1936 à celle de 1914 Au temps de Guillaume II, elle se plaignait de n'avoir pas au soleil la place qui lui revenait. C'était dire qu'elle était une nation-prolétaire, une nation insatisfaite. Ce que le communisme revendique au nom de la justice sociale, c'est-à-dire « faire payer les riches », l'Allemagne le réclamait au nom de la justice internationale. Et comme le communisme, elle a pensé que le recours à la violence était la seule méthode possible pour obtenir son droit. Il y a donc, — c'est nous qui le soulignons, — un parallélisme troublant entre le communisme et le pangermanisme, comme philosophie de la répartition des biens ! Quoi qu'il en soit, lord Phillimore a ajouté : « Je ne pense pas qu'en 1914 cette attitude fût le moins du monde justifiable. Mais, en 1933, le peuple allemand avait, à mon avis, de bonnes raisons d'insatisfaction. Et je dirai hautement ici que je n'ai pas été opposé à ce que les Allemands obtiennent ce que j'entends par *égalité des droits* »

Lord Phillimore oublie de nous dire s'il approuve la méthode par laquelle l'Allemagne est arrivée à cette « égalité ». Il nous paraît tomber à son tour dans de grandes illusions quand il conclut son discours en disant : « J'espère que le peuple allemand comprendra de mieux en mieux que ce n'est pas son véritable intérêt d'élever des réclamations incompatibles avec le maintien de notre civilisation occidentale dont il devrait aussi être le gardien. »

En somme, l'orateur anglais n'a d'objection contre les sanctions que parce qu'elles impliquaient, de la part de l'Angleterre, la volonté d'aller jusqu'à une guerre pour laquelle elle n'était pas préparée, et parce qu'elles impliquent encore après coup la résolution de l'Angleterre de s'engager à fond dans la politique de la Société des Nations qui est susceptible d'entraîner le pays en des aventures imprévues, enfin parce que la France pourrait en conclure qu'entre elle et l'Angleterre l'unité de vues est désormais entière pour le maintien d'un impossible *statu quo* territorial sinon dans tout l'univers, du moins en Europe.

V

Il faut garder de tout cela les doutes émis sur la solidité de l'œuvre de la Société des Nations. Elle représente un beau rêve, mais ce n'est jusqu'ici qu'un rêve et qui peut devenir dangereux, comme est dangereux un abri que l'on croit solide et qui vous croule sur le nez. A la suite du discours de lord Phillimore, M. Lémery a parlé sur le thème suivant : « La S. D. N. entre la faillite et la réforme. »

« Ce n'est pas, a-t-il dit, une des moindres étrangetés de notre époque, si fertile en illogismes, que la victoire, célébrée aujourd'hui par l'Italie, puisse être considérée à la fois — selon les points de vue — comme une nouvelle avance de la civilisation dans la région du monde la plus arriérée, et comme un recul des espoirs fondés par les peuples civilisés sur la S. D. N., c'est-à-dire sur la première ébauche d'une organisation d'ordre et de paix dans le monde. »

Faute d'avoir vu clair dans l'affaire éthiopienne, d'avoir compris que l'Italie ne demandait qu'une chose juste : le développement de son influence dans une zone encore barbare, la participation à l'œuvre de l'Europe dans l'expansion de la civilisation occidentale, faute d'avoir regretté la bévue commise par l'acceptation, sur pied d'égalité, de l'Ethiopie dans la Société, et d'avoir su invoquer la non exécution des conditions imposées, pour réparer cette erreur, la S. D. N. s'est lancée sans préparation dans une voie où elle se trouve acculée maintenant ou à un recul qui accuse son impuissance, ou à un désaveu de sa propre politique qui implique une grave humiliation et une sérieuse atteinte à son prestige.

La grande vaincue de la guerre abyssine, c'est elle. Le mot de « faillite » vient de lui même aux lèvres. L'aventure des sanctions se termine dans le ridicule et peut aller jusqu'à l'absurde, si elle ne prend fin au plus vite. Le procès de la S. D. N. est ouvert. Que pouvons-nous attendre d'elle ? Quelle peut être son utilité ? Voilà ce que désormais on doit se demander. Si elle est décidément inutile, qu'on la supprime. Si elle doit servir à quelque chose, qu'on la réforme. Le dilemme est inéluctable. Ou dissolution, ou transformation, il faut choisir. Vouloir à tout prix lui donner raison contre les faits, ce serait folie. L'Italie ne lâchera sa conquête que forcée et contrainte, et pour lui ravir l'Abyssinie, il faudrait actuellement déclancher la plus effroyable des guerres. Y a-t-il des gens assez fous pour y songer ? Peut-être ceux qui estiment que d'une guerre mondiale sortirait une révolution mondiale osent-ils envisager sans horreur une telle éventualité ! Mais que serait cette révolution ? Communiste ou fasciste ? Ils n'en savent rien ! Et quel fanatisme ne faut-il pas pour se jeter dans de si effroyables aventures !

Non, il est impossible que pareille chose arrive ! Tous les esprits sensés doivent s'unir pour s'y opposer, de toutes leurs forces.

Il ne reste donc qu'un parti à prendre, quand on s'est aussi lourdement trompé : c'est de confesser son erreur, de l'abjurer et, s'il se peut, de la réparer.

Nous disons donc que l'application des sanctions a été une erreur.

Laissons de côté le fait de l'admission de l'Ethiopie dans la Société des Nations. L'erreur des sanctions ne fut pas seulement là. Selon M. Lémery, les sanctions « constituaient une dérogation évidente aux statuts de la S. D. N. et une innovation non prévue par le pacte. » Ce serait, selon lui, un sophisme de prétendre que les sanctions découlaient de l'article 16 du pacte. Cet article prévoit, dit-on, l'intervention collective contre l'Etat déclaré agresseur sans provocation. Mais de quelles interventions s'agit-il ? L'action commune envisagée par l'article 16, *c'est la guerre*. Les mesures de pression économique, que nous avons appelées les sanctions, ne pouvaient être envisagées que comme un prélude à la guerre. Le traité déclare en effet que si un Etat est déclaré agresseur, l'état de guerre existe *ipso facto* entre les autres Etats et lui ; l'agresseur est mis hors la loi. Il suit de là que la Société des Nations devait ou ne pas voter des sanctions ou, si elle les votait, se considérer, *ipso facto,* comme en état de guerre avec l'Italie et agir en conséquence. La S. D. N. ne sut prendre ni un parti ni un autre, ni vouloir la paix ni décider la guerre. Elle voulut appliquer une règle, tout en s'en écartant. Si elle avait embrassé les conséquences de son vote avec netteté, elle aurait peut-être pris une décision tout autre. Elle ne voulait pas la guerre et elle ne voulait pas la paix ! Signe radical d'impuissance ! Cause de ses déboires.

Et puis, la différence des réactions entre les divers cas de troubles internationaux était par trop flagrante. Dans la guerre de Mandchourie, dans les conflits entre la Chine et le Japon, la S. D. N. n'intervient pas. Dans l'affaire de la violation du pacte de Locarno par l'Allemagne, son intervention est purement platonique. Seule, l'Italie, dans une affaire où elle devait sûrement bénéficier, tout au moins, du préjugé favorable, puisqu'elle n'allait faire en Ethiopie que ce que l'Angleterre avait fait en de nombreux pays et récemment en Egypte, et la France au Maroc, a eu le privilège d'exciter l'animosité de la Société de Genève. Et le geste auquel la Société s'est arrêté était le plus maladroit et le plus ridicule que l'on pût imaginer. Non seulement les sanctions n'ont pas gêné l'Italie, mais elles l'ont beaucoup aidée. Il eût été difficile, pour ne pas dire impossible, même au Duce en possession d'une omnipotence prodigieuse, de faire accepter par son peuple des restrictions et des sacrifices que l'état des finances italiennes rendait indispensables pour réduire les frais d'une formidable entreprise. Les nations ennemies de l'Italie lui ont rendu ce service. Les sanctions ont fait faire à l'Italie des économies obligatoires, nous en verrons la preuve dans un instant. Le Duce a pu dire à son peuple : « Serre-toi la ceinture ! On veut t'enlever le bénéfice de tes efforts, on veut te maintenir à l'état de peuple-prolétaire, tandis que les peuples repus regorgent de colonies !... » Les sanctions ont trempé la résistance italienne, ont fortifié la position de Mussolini, ont décuplé la force morale de sa nation, ont élevé la volonté romaine au niveau de la plus redoutable des entreprises. Les sociétaires de Genève ont si bien vu que l'arme des sanctions se retournait contre eux qu'ils ont voulu les aggraver. Il fut question très sérieusement de mettre l'embargo sur le pétrole. Mais alors l'Italie mon-

tra les dents. Il fut clair comme le jour que l'on allait à la guerre générale. Hitler était là, menaçant. L'attitude de l'Allemagne a rendu à son tour le plus grand service à l'Italie. Les plus enragés ont reculé devant la catastrophe mondiale qui ne pouvait manquer d'être la conséquence de l'extension des sanctions. Mais au lieu d'y renoncer ouvertement, on les a renvoyées de semaine en semaine, on a aiguillonné les armées italiennes par cette crainte. Leur victoire a été hâtée.

Ainsi les sanctions ont été utiles à la nation qu'elles frappaient. C'était comme si l'on avait puni un enfant paresseux en lui accordant un jour de congé.

Mais, par contre, elles ont été très nuisibles aux nations qui les ont appliquées. Le maître d'école en frappant l'élève récalcitrant s'est donné un coup de règle sur les doigts. D'une part, bien des nations n'ont pas appliqué les sanctions quand cela les gênait, et celles qui les ont strictement appliquées se sont punies elles-mêmes par un manque-à-gagner, qui dans certains cas a été très sensible. La France tout particulièrement a eu à souffrir : nombre de maisons ont dû fermer et demandent aujourd'hui des réparations pour le tort qui leur a été fait ; l'effectif des chômeurs s'est accru. Ceux qui ont bénéficié des sanctions, ce sont les Etats dissidents qui, ne faisant pas partie de la S. D. N., ont continué à fournir à l'Italie les denrées dont elle pouvait avoir un besoin plus pressant.

Une autre conséquence des sanctions a été, on n'en saurait douter, l'encouragement que l'Allemagne en a reçu pour la violation du pacte de Locarno et le réarmement de la Rhénanie.

La conclusion de M. Lémery est très nette : « Pour tout esprit de bonne foi, dit-il, le devoir est clair : il faut lever les sanctions radicalement et tout de suite. Il faut proclamer que la méthode est désormais tenue pour mauvaise parce qu'indirecte, inopérante et nuisible. Il est inconcevable que l'idée soit venue au gouvernement français, lors de la réoccupation de la Rhénanie, d'en demander l'application à l'Allemagne. Il faut exclure délibérément l'hypothèse d'un nouveau recours à un système qui n'a été qu'une addition improvisée au pacte de la S. D. N. »

Mais le même orateur a tenu à poser la question plus générale de l'existence même de la S. D. N. et de ses possibilités. Il n'est peut-être pas inutile d'apporter ici ses arguments, pour souligner la difficulté énorme du problème.

La S. D. N. est fondée sur une idée juste, sur une idée chrétienne même, mais laïcisée. Il s'agit en somme d'empêcher le retour de la guerre. Beaucoup d'esprits simplistes s'imaginent que rien n'est plus aisé. La S. D. N. est devenue, pour un très grand nombre de nos contemporains, surtout pour ceux qui répudient le concours de la religion catholique et de l'Eglise, une sorte de « mystique, » au sens banal de ce mot si souvent employé et galvaudé On croit que l'homme n'a pas besoin de Dieu pour organiser son propre bonheur. On sent fort bien que ce bonheur est menacé surtout par l'horrible fléau de la guerre. On aperçoit clairement, d'une part, les avantages prodigieux offerts au monde matérialisé par le progrès de la technique scientifique pour la réalisation du paradis terrestre pour tous, et d'autre part les facilités non moins prodigieuses fournies par le même progrès pour la destruction de ce paradis. Exorciser la guerre, ce serait donc faire la preuve que l'homme se suffit et n'a plus besoin de Dieu. A ce point de vue, la réussite totale de la S. D. N., en tant que religion de ceux qui n'en ont plus, serait un véritable scandale pour les humbles, je veux dire pour tous ceux qui ne comprennent pas que même si l'homme trouvait sur cette terre tout le bonheur que son corps peut désirer, il lui resterait quand même *son âme à sauver !*

Mais la S. D. N. est infiniment loin de pouvoir tenir les promesses que l'on a fondées sur elle. Voici les arguments de M. Lémery sur ce point :

1º Il est insensé de vouloir à tout jamais arrêter l'évolution du monde. Il y a encore bien des tassements naturels à faire avant que l'on y parvienne à un équilibre complet. Le simple développement inégal des populations laisse entrevoir des déplacements de frontières que l'avenir connaîtra et que la S. D. N. ne pourra pas empêcher, parce que l'on n'arrête pas plus les mouvements des peuples que ceux de l'inondation.

2º C'est une grande illusion de vouloir placer sur le même pied et en état de rigoureuse égalité les nations les plus puissantes par le nombre et le degré de culture de leurs ressortissants, et les plus faibles par la petitesse ou la condition arriérée de leur population. De fait, la S. D. N. se contente de suivre les impulsions des nations les plus policées et les plus puissantes Les petites nations suivent, mais selon leur intérêt.

3º Le pacte ne crée aucune autre obligation fixe que celle de délibérer. Chaque nation conserve avant, pendant et après cet examen, son indépendance et sa pleine souveraineté. Les décisions ne sont obligatoires pour tous que dans le cas de l'unanimité, ce qui revient à dire que chaque nation garde sa liberté d'action. Sans vouloir méconnaître l'intérêt éventuel des délibérations de l'organisme genevois, pour prolonger la possibilité d'un accord suspendant l'appel aux armes, on peut se demander si son existence répond à des services réels et suffisamment rémunérateurs eu égard aux dépenses qu'elle entraîne.

4º En fait, la S D. N. n'a jamais rien fait. Elle n'a empêché ni la guerre de Mandchourie, ni le démembrement de la Chine, ni la guerre du Chaco, ni celle d'Abyssinie, ni le réarmement de l'Allemagne, ni sa répudiation du traité de Versailles, fondement propre de la S. D. N., ni celle du pacte de Locarno. On est en droit dès lors de se demander ce qu'elle pourrait faire le jour où elle se trouverait en face d'un conflit européen général !

5º Non seulement elle ne fait rien, mais elle constitue un danger, car on compte sur elle, sans

voir que l'on s'appuie ainsi sur « un roseau brisé. » Les réunions de Genève n'aboutissent qu'à noyer dans une foule amorphe d'indifférents et de timides les quelques volontés résolues qui, dans chaque circonstance et pour chaque cas concret, pourraient être disposées à des engagements et à des initiatives d'un caractère positif. Les réunions de Genève peuvent aussi avoir pour inconvénient d'entraîner une minorité de sages dans des aventures décidées par une majorité d'irresponsables, comme cela est arrivé pour les sanctions. « Mais le défaut le plus grave, c'est que l'institution de Genève, par son existence même, est un prétexte pour les gouvernements faibles et timides à éluder leurs responsabilités. Lorsqu'ils sont embarrassés par un problème intéressant directement la vie du pays dont ils ont la charge, ils se réfugient derrière ce commode paravent pour manquer à leurs devoirs et tomber en carence. »

6º En l'absence de très grandes puissances : les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne, auxquelles on peut joindre, momentanément du moins, l'Italie, la S. D. N. ne compte plus que deux très grands Etats : l'Angleterre et la France. Or, elles sont loin de concevoir la Société de la même façon.

L'Angleterre veut bien s'en servir pour elle-même. Elle acceptera aussi de s'en servir pour des intérêts vitaux de la France (tout en demeurant juge de la nature de ces intérêts), mais elle répugne souverainement à se lier *a priori* pour toutes sortes d'aventures mondiales. Elle ne veut donc pas d'un pacte de sécurité collective qui l'oblige automatiquement, fût-il limité aux membres de la S. D. N. Elle n'entend pas garantir le *statu quo* territorial de l'Europe, à plus forte raison du monde, *in æternum*. Pareille chose lui semble même décidément absurde. Et le seul fait que la France paraît vouloir contracter trop d'engagements la met elle-même en défiance contre nous, dans la pensée qu'une alliance trop étroite pourrait l'entraîner un jour à des conflits qui ne l'intéressent pas.

La France au contraire, — du moins celle qui considère la *sécurité collective* comme une sorte de dogme laïque, — conçoit la S. D. N. comme une sorte de gendarme international préposé au maintien de l'immobilité des frontières entre les peuples. Pour les théologiens laïques de la S. D. N., le monde doit être désormais fixé dans son état actuel. Ceux-là même qui dressent le prolétariat contre les riches ne veulent pas comprendre qu'il est des nations qui se disent « prolétaires » en face des nations gorgées des biens d'ici-bas. Ils en viendraient donc aisément à la conception d'un super-Etat, qui serait la S. D. N., et qui serait muni de tous les moyens d'imposer ses volontés aux Etats récalcitrants.

Il est probable même que certains dirigeants du socialisme ou du communisme rêvent d'une Société des nations qui se confondrait avec l'Internationale ouvrière et qui aurait la toute-puissance dans l'univers. Heureusement pour l'Eglise catholique, ce rêve est loin de sa réalisation. La constitution d'un super-Etat, disposant d'une force internationale, se heurte aux plus graves objections. Elle suppose la restriction des souverainetés particulières, l'élaboration d'un code, l'aménagement d'appareils administratifs et judiciaires, la création d'une force commune établie en temps de paix et capable de faire taire toute force particulière en tentation de rébellion contre la volonté générale. Peut-on imaginer de grands Etats, abandonnant les destinées des nations qu'ils ont en charge à la décision d'une pluralité de petits Etats dominés par leurs petits intérêts propres ? Ce parlementarisme international serait sujet à des vices infiniment plus nombreux et plus graves que ceux qui rongent les parlementarismes nationaux.

Il reste donc que la S. D N. soit un lieu de rencontre où les peuples peuvent confronter périodiquement leurs points de vue. Elle peut rester un Comité consultatif utile. Ainsi pourrait se constituer ce que M. Lémery aime à appeler « le forum de la conscience universelle. » Son influence serait surtout *morale*.

Le danger qui menace la S. D. N., c'est de n'être plus qu'une succursale du bolchévisme. Or, ce que M. Musy a fort bien fait ressortir, après le discours de M. Lémery, c'est que la civilisation occidentale est avant tout une puissance d'ordre moral, fondé sur le christianisme, et que la S. D. N ne vivra que dans la mesure où elle saura s'appuyer sur le sentiment chrétien ou du moins se laisser imprégner par des inspirations chrétiennes.

« Le monde s'aperçoit enfin, a conclu M. Musy, que l'organisation technique ne suffit pas à l'humanité... Jamais la science ne remplacera la conscience... Il n'y a pas de compromis possible entre cette civilisation chrétienne qui est la nôtre et le bolchévisme. »

VI

Nous disions tout à l'heure que les sanctions avaient été plus utiles que nuisibles à l'Italie. C'est ce que pense l'auteur d'un article paru dans la *Revue hebdomadaire* du 23 mai, Helen Hiett.

« S'il n'y avait pas eu les sanctions, il aurait fallu les inventer. » Il paraît que cette boutade circule dans toute l'Italie. Les sanctions ont constitué un véritable siège économique. Or, tout le monde sait qu'il y a un état d'esprit de la ville assiégée ; c'est ce que l'on nomme la *fièvre obsidionale*. La France a connu cela en 1871, et ce fut *la Commune*. Un peuple en proie à cette fièvre est capable d'efforts et de sacrifices imprévisibles. Le fascisme a eu beau jeu à soulever le peuple italien entier. Un très grand nombre d'Italiens qui ont fui leur pays lors de l'installation du fascisme, ou qui étaient déjà à l'étranger mais qui désapprouvaient le fascisme, se sont pris d'un véritable enthousiasme pour l'œuvre mussolinienne, depuis qu'ils ont vu l'Italie jalousée, à ce qu'ils pensaient, brimée injustement par les nations coloniales, et parvenant quand même à ses fins ! C'est comme

les émigrés de 1789 1793 qui ne pouvaient s'empêcher d'applaudir aux victoires des armes françaises, quand l'Europe entière était liguée contre nous. « Si, du point de vue économique, le gouvernement a été gêné par les sanctions, il en a tiré un énorme bénéfice au point de vue politique, parce que chacun des sacrifices que les Italiens ont été conviés à faire cesse d'être une souffrance devant un acte spirituel au bénéfice de la patrie. »

« Mussolini a pu dire que la menace de la fermeture du canal de Suez a été l'un des facteurs qui ont le plus contribué à resserrer le peuple italien autour de lui : l'idée qu'on pourrait livrer une armée de trois cent mille hommes aux Abyssins a électrisé la nation et l'a ancrée dans la résolution d'accepter tout sacrifice, quelque grand qu'il puisse être. »

On peut être sûr que l'Italie aurait fait sauter l'Europe, comme Jean Bart menaçait de faire sauter son navire, plutôt que de renoncer à une entreprise que la S. D. N. avait laissé s'engager durant des mois sans rien dire, et qu'elle prétendait arrêter quand le train était lancé à toute vitesse.

Actuellement, l'orgueil italien a été porté aux nues par le système sanctionniste. Le pays a l'impression — légitime — d'avoir lutté moralement contre tout l'univers et de l'avoir emporté. Il a aussi l'impression que c'est à Mussolini qu'il doit la plus grande victoire de ses annales. Ceux qui, par haine du fascisme, ont déclanché les sanctions ou les ont favorisées, ont donc finalement rendu au fascisme le plus précieux des services. Ils l'ont consolidé pour des années.

En Italie, la propagande antisanctionniste n'a pas eu besoin d'être dirigée par aucun bureau. Le peuple a devancé les suggestions — à plus forte raison les ordres — du gouvernement. « L'idée de la récolte de l'or, par exemple, fut proposée par une paysanne et n'a été adoptée par le gouvernement que devant l'insistance populaire. Partout la résistance aux sanctions par tous les moyens est devenue partie intégrante de la vie quotidienne en Italie. »

Actuellement même, c'est Mussolini qui travaille, par sagesse, par prévoyance, à un rapprochement avec l'Angleterre. Et pour le dire en passant, il est probable qu'il réussira dans cette entreprise et que la France restera la seule nation sanctionniste et subira tous les désavantages d'une politique sectaire et absurde envers le fascisme triomphant. La nation italienne a appris sa force ; elle croit, de bonne foi, qu'elle peut se passer de l'univers entier, maintenant qu'elle a conquis un empire. Elle irait tout droit d'elle-même à l'autarchie économique. Il s'est constitué un Comité des recherches scientifiques sous la direction de Marconi, et il fait l'inventaire des richesses nationales, favorise le développement des industries qui manquent à la nation et cherche des substituts pour les denrées indispensables que ne produit pas le pays.

Au nombre de ces denrées, il faut ranger en première ligne les combustibles et carburants. Les recherches de nappes de pétrole n'ont pas donné grand résultat. L'Italie compte sur l'hydrogénation des lignites, sur l'alcool tiré des produits agricoles, sur la distillation des asphaltes. D'autre part, on a fait de l'économie un devoir : on voit des affiches dans le sens que voici :

« Economiser l'essence est un devoir national. — N'employez pas l'essence inutilement. — Vous êtes instamment priés de renoncer pour le moment aux excursions du dimanche. — Le bon automobiliste prend toujours la route la plus courte et n'emploie pas beaucoup d'essence. — L'auto est un instrument de travail qui ne devrait être employé qu'en cas de nécessité absolue. — Qui va à pied, vivra cent années. — On peut très bien aller à pied au cinéma, au théâtre, au bureau. »

Les textiles manquent aussi cruellement à l'Italie, mais des efforts énormes sont faits pour y suppléer. La culture du coton est poussée en Sicile. La sériciculture se développe rapidement. On lance une nouvelle étoffe appelée l'*homespun*, tissu fabriqué à la maison. Les paysans s'en servent ; on la voit sur les marchés. On élève des lapins angoras pour remplacer la laine, et une laine synthétique tirée du lait est en cours de fabrication. Pour la viande d'alimentation, des organisations fermières ont développé puissamment l'élevage du lapin et du pigeon [1]. Il est sûr que l'Italie aurait difficilement, sans les sanctions, adopté les méthodes agricoles modernes à grand rendement ; grâce à elle, des progrès substantiels ont été accomplis dans cette voie.

On pourra discuter sur l'effet des sanctions au point de vue financier ou économique. Il n'est pas douteux qu'au point de vue moral et politique, elles aient renforcé le sentiment national et le fascisme. Etait-ce là ce qu'on cherchait ?

VII

Quittons l'Italie, quittons même l'Europe et transportons-nous au Mexique. Bien des fois déjà nous avons eu l'occasion de déplorer les violences de la persécution religieuse dans ce pays. Aujourd'hui, fort heureusement, nous ne venons pas ajouter un chapitre aux navrants récits de ces violences. Une accalmie semble se produire. Nous en avons pour garant M. Ralph Adams Cram, qui, dans la revue américaine *Commonweal*, publie une brève étude intitulée : *Une note sur le Mexique*.

L'auteur a passé l'hiver au Mexique. Il a pu étudier sur place les conditions actuelles de la vie religieuse dans ce pays.

« Nous sommes arrivés, dit-il, dans la ville (de Mexico), un dimanche matin, et nous sommes tombés au milieu d'une démonstration dans la rue de quelque 70.000 personnes, pour protester contre le retour du général Calles. La première chose que nous avons notée, c'était le grand nombre d'hommes et de femmes sortant des églises après la messe. Plus tard, je suis allé à la cathé-

[1] Le lapin surtout est élevé au grade de sauveur national. Une affiche très heureuse a été lancée ces temps-ci : elle représente des laitues dont les feuilles forment le mot SANCTIONS et qu'un lapin dévore tranquillement.

drale où je trouvai une messe tardive, avec nombreuse assistance, à l'autel central le plus proche des portes de l'ouest. Durant la semaine qui suivit, j'ai visité un grand nombre d'églises. Elles étaient toutes ouvertes. Les messes y étaient nombreuses et l'assistance importante. Autant que j'aie pu voir, il n'y avait pas d'église fermée. A la chapelle de pèlerinage de Notre-Dame de Guadalupe, il y avait des foules de pèlerins. Cette église vient d'être embellie. Elle a reçu un nouveau pavement, des décorations peintes. Elle était pleine de fleurs. Sur la place voisine une fête se déployait et l'on y pouvait voir toutes sortes d'objets de piété en vente libre.

A Taxco (Etat de Guerrero) où nous avons passé trois mois, la somptueuse église était constamment ouverte. Il n'y avait qu'un seul prêtre résident, mais de temps à autre il en venait d'autres pour prêcher ou célébrer des messes. Il y avait deux messes les dimanches et fêtes et au moins une les jours de semaine, sans parler du Rosaire et de nombreux services pour les mineurs, les paysans, etc.

Il y avait de fréquentes instructions pour les enfants à l'église et le Saint-Sacrement y était toujours conservé dans le transept nord. L'église immense était constamment remplie pour la messe. Les magnifiques cloches sonnaient la plupart du temps. Parce qu'un seul prêtre était autorisé, les laïques lui venaient en aide. A la messe, on voyait six ou huit assistants dans le sanctuaire. Quelques unes des églises plus petites de la ville étaient fermées. D'autres étaient utilisées de temps à autre par le curé ou par des prêtres venant du dehors pour l'aider. Il y avait souvent des fêtes très gaies dans ces églises, et sur les places voisines, ces fêtes étaient marquées par des danses, feux d'artifices, marchés, etc.

A Puebla, seconde ville de la République, toutes les églises, autant que j'aie pu m'en rendre compte, étaient ouvertes, depuis la cathédrale jusqu'aux plus modestes chapelles. Dans une de ces églises, un prêtre qui entendait les confessions vint à nous et nous parla en anglais. J'eus avec lui un entretien et j'appris que cette église seule avait trois prêtres. Dans une autre, je vis quatre prêtres entendant les confessions (c'était la veille de la Saint-Joseph). A une troisième, je parlai quelques instants au curé à la sacristie. Il se préparait justement à adresser la parole à une vaste assemblée de femmes.

Cholula, qui se trouve à moitié chemin entre Mexico et Puebla, était autrefois une ville de 350 000 habitants. On y comptait 88 églises. Il n'y a plus que quelques milliers d'habitants, mais les églises sont toujours là. L'une d'entre elles est fermée, au centre de la ville, mais elle est conservée comme monument d'architecture et j'ose dire qu'il y en a d'autres. Les très remarquables églises qui ornaient jadis la cité étaient, sauf celles-là, toutes ouvertes, mais plongées dans une profonde désolation. A plusieurs d'entre elles j'ai pu causer avec d'aimables et sympathiques *peones* et j'ai appris que la messe était fréquemment célébrée les dimanches et jours fériés, les prêtres venant soit de Cholula soit de Puebla. Ces paysans indiens étaient très fiers de leurs belles églises. Ils les gardent sans tache, dans un parfait état de propreté, et même ils ajoutent souvent à leur éclat par des décorations nouvelles, naturellement pas toujours d'un goût parfait. A un couvent de Dominicains supprimé, l'on m'a dit — mais je n'ai pu vérifier le fait — qu'un membre de la communauté disait encore la messe à son église et prenait soin du jardin. Pendant que j'étais au Mexique, un certain archevêque, qui avait été très aimé, vint à mourir, et selon les journaux, le gouverneur de l'Etat et le maire de la ville assistaient à ses funérailles, avec les marques de leur dignité.

Deux jours avant notre départ, le président Cardenas promulgua un décret selon lequel toutes les églises qui avaient été fermées par les gouverneurs en plusieurs Etats, pourraient être ouvertes, si la communauté acceptait de se rendre responsable de leur entretien, et à l'exception de celles dont le gouvernement avait fait des écoles. On estimait que le nombre de ces églises rouvertes atteindrait 3.000. Ce décret affectait particulièrement les Etats de Vera Cruz, Tabasco, etc., dans lesquels les églises étaient closes depuis cinq à dix ans. Je n'ai pas été capable de découvrir si ce décret concernait aussi le nombre des prêtres autorisés par la loi dans la république. Le Président proclamait que le gouvernement ne méditait aucune guerre contre la religion, mais seulement contre toute ingérence de l'Eglise dans les affaires politiques. »

L'auteur de ce récit termine en affirmant que tous les détails qui précèdent sont le résultat d'observations personnelles au cours de trois mois de séjour au Mexique. Il n'a tiré de là aucune conclusion, à l'exception de la suivante :

« Il serait bon pour ce pays (les Etats-Unis) de mettre quelque confiance dans le président Cardenas et, pour quelque temps au moins, d'attendre les événements. Je crois qu'il est digne de cette confiance et que si nous suivons la politique de « haut les mains » (et les langues aussi) pour un temps, l'Eglise en retirera un grand bénéfice. D'après tout ce que j'ai pu voir, il n'est pas un ennemi de la religion catholique, et sa politique agraire paraît juste et économiquement saine, quoi qu'en dise le général Calles. Ce n'est pas un profiteur comme tant de chefs révolutionnaires, mais un homme d'intégrité et de principes élevés. Que l'Eglise ait subi, sous les prédécesseurs révolutionnaires de Cardenas, d'intolérables persécutions, cela est certainement vrai, mais il y a de bonnes raisons de penser, je crois, qu'il est en train de se frayer une voie nouvelle et que pas à pas les conditions religieuses vont s'améliorer sous sa direction. C'est pour cela que j'estime que nous devons, pour un temps, suspendre nos critiques et veiller aux actes ultérieurs du président Cardenas. »

VIII

La France entière et spécialement la cité lyonnaise ont célébré, cette année, le centenaire de la mort d'André-Marie Ampère. On sait tout ce que la science doit à ce génie de tout premier ordre. Né à Poleymieux, petit village des monts d'Or, près de Lyon, en 1775, André-Marie Ampère avait dès son bas âge montré d'extraordinaires dispositions pour les mathématiques. Mais c'était un esprit d'une avidité et d'une curiosité universelles. A dix-huit ans il avait dévoré tout ce qui avait été produit jusque-là en littérature, en philosophie, en sciences naturelles et exactes. Son père, suspect de sympathie pour les défenseurs de Lyon au cours de la Révolution, fut condamné à l'échafaud en 1793. Il se jeta, pour se distraire de sa douleur désespérée, dans la botanique, la poésie, la musique, donna des leçons particulières, fut nommé enfin professeur à Bourg, en 1801. Dès l'année suivante, il publiait une première œuvre,

Considérations sur la théorie mathématique du jeu, — c'est-à-dire en somme sur le calcul des probabilités, — qui le fit remarquer et lui valut une chaire au collège de Lyon et plus tard une place de répétiteur à l'Ecole polytechnique. Dès lors, il marche à grands pas dans la voie des honneurs, devient inspecteur général de l'Université en 1808, professeur d'analyse mathématique à Polytechnique en 1809, membre de l'Institut en 1814. En réalité, il se trouvait gauche et emprunté partout, sauf dans son laboratoire. Sa pensée était constamment en travail de recherche scientifique. S'appuyant sur les travaux du physicien danois Œrsted, il découvrit les lois de l'électromagnétisme, dès 1819, puis celles de l'électrodynamique en 1820. En 1824, il devenait professeur de physique générale au Collège de France. Il inventa le premier télégraphe électrique, contribua avec Arago à la découverte de l'électro-aimant. Sur la fin de sa vie, il esquissa un tableau général des connaissances humaines, qui resta inachevé et que tous les Manuels de philosophie mentionnent.

On sait qu'il était d'une distraction demeurée proverbiale. C'était un rêveur, mais de ceux qui sont tellement absorbés par le monde de l'âme que celui du corps leur devient presque étranger.

De nombreuses études lui ont été consacrées. La première en date, celle de Valson, doyen de la Faculté des Sciences à l'Institut catholique de Lyon, reste l'une des meilleures [1]. Plus récemment de Launay, Maurice Lewandowski ont retracé son existence presque dramatique.

L'excellente revue *Christus,* que nous avons recommandée à plusieurs reprises, a publié (nº du 20 mai) une brève mais substantielle esquisse intitulée : *Ampère catholique,* sous la signature du pénétrant critique Tancrède de Visan. C'est à cet article que nous empruntons les renseignements que voici.

Ampère avait été élevé très chrétiennement. Sa mère, née Sarcey, — un nom que la critique devait retenir plus tard, — était d'une ardente piété. A Poleymieux, on faisait la prière en commun, chez les Ampère. Quelques jours avant de porter sa tête à la guillotine, Jean-Jacques Ampère écrivait à son épouse bien-aimée : « Si, du séjour de l'éternité où notre chère fille m'a précédé, il m'était donné de m'occuper des choses d'ici-bas, tu seras, ainsi que mes chers enfants, l'objet de mes soins et de ma complaisance. Puissent-ils jouir d'un meilleur sort que leur père et avoir toujours devant les yeux la crainte de Dieu, cette crainte salutaire qui opère en nous l'innocence et la justice, malgré la fragilité de notre nature. »

Le fils d'un tel chrétien, André-Marie, devait traverser parfois de terribles épreuves religieuses, mais il n'oublierait jamais les exemples de son père ni les leçons de sa pieuse mère. Il épousa Julie Carron, une femme charmante, qui était aussi un ange de piété. Mais un mal affreux menaça bientôt sa vie ; elle en fit le sacrifice avec un courage admirable. C'était le temps où son mari était à Bourg ; loin d'elle, il avait quelque peu négligé ses devoirs religieux. Elle pria tant pour lui et lui dit si éloquemment sa peine qu'il se convertit. Elle mourut contente. Quant à lui, terrassé par ce nouveau chagrin, il écrivit sur son journal :

« 13 juillet, mercredi, à neuf heures du matin, » — puis quatre grosses barres d'encre qui ont égratigné le papier, et ce long cri de l'âme repentante et mystique : « *Multa flagella peccatoris ; sperantem autem in Domino misericordia circumdabit. — Dominus, Firmabo super te oculos meos et instruam te in via hac qua gradieris Fidelis. Amen.* »

On voit quels beaux textes il portait dans sa mémoire et comme ils remontaient vers son cœur aux heures de détresse. Hélas ! combien compterait-on aujourd'hui de chrétiens capables de citer les Ecritures ainsi ?

Après la mort de sa femme, Ampère fonda avec quelques amis lyonnais, — Ballanche, Châtelain, Deroche, Roux-Bordier, Bredin, — une *Société chrétienne* qui était une sorte de Cercle d'études religieuses. Le départ d'Ampère pour Paris, en 1804, fit tomber le petit groupe. Mais toute sa vie Ampère poursuivit avec ses amis de Lyon, surtout avec Bredin, professeur à l'Ecole vétérinaire, une correspondance où se reflètent, au jour le jour, les inquiétudes, les angoisses, les préoccupations religieuses de son âme passionnée. Ses lettres forment une sorte de confession continue. Bredin et Ampère se sont convertis plusieurs fois l'un l'autre ! La plupart du temps, ce sont des mésaventures conjugales ou sentimentales qui troublent la foi d'Ampère. A partir de 1817, complètement assagi, il se plonge dans la prière et la lecture des Saints Livres. C'est vers cette époque qu'il reçoit chez lui, à titre de pensionnaire payant, le jeune Ozanam.

« Un jour, en proie à ce « cafard » qu'on nomme *tædium vitæ,* Ozanam entra à l'improviste à l'église Saint-Etienne-du-Mont, si noble dans sa gloire, si peuplée de fantômes, où le souvenir de sainte Geneviève, de Pascal et de Racine étreint les cœurs des fidèles tourmentés d'absolu. Il aperçut dans l'ombre d'un pilier un homme abîmé dans la prière et récitant humblement son chapelet. Il reconnut son illustre ami et la vue de ce savant à l'âme angélique lui causa, raconte-t-il, une des plus grandes émotions de sa vie. »

Ce qu'il y a de frappant dans la religion d'Ampère, c'est qu'elle ne fait qu'un avec son amour de la science. Ce n'est pas à lui qu'il faudrait appliquer la trop fameuse explication de la « cloison étanche, » donnée par certains critiques incroyants à propos de Pasteur. Ampère a constamment devant les yeux sa spécialité d'une part, et le tout de l'univers d'autre part. Son essai de classification des sciences en est la preuve. Sa re-

[1] Une 4e édition vient d'être mise en vente à l'occasion du centenaire (in-8 de 270 p., 13 hors-texte, 10 f. ; Lyon, Vitte).